

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	AGRICA EPARGNE Obligataire - Part A
Code AMF :	990000109419
Initiateur du PRIIPS :	AGRICA EPARGNE SAS
Site Web :	www.agricaepargne.com
Contact :	01.71.21.64.85 info@agricaepargne.com
Autorité compétente	Ce fonds d'épargne salariale est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Pays d'autorisation et agrément :	AGRICA EPARGNE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date de production du document :	23/05/2025

En quoi consiste ce Produit ?

Type :

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises.

Maturité :

Le fonds est créé pour une durée indéterminée.

Investisseurs de détail visés :

Ce produit est distribué dans le cadre des offres d'épargne salariale et est réservé aux salariés, anciens salariés retraités et éventuellement mandataires sociaux et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes. Ce produit s'adresse aux investisseurs disposant de connaissances de base sur les instruments financiers, pouvant immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 2 ans et capables de supporter des pertes potentielles.

Objectifs :

Le fonds Agrica Epargne Obligataire est un FCPE qui est investi en obligations.

A ce titre, le fonds gère de manière discrétionnaire des actifs financiers (valeurs mobilières) exposés sur les marchés de taux de la zone euro ainsi que les marchés de taux internationaux.

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de deux ans minimum et après prise en compte des frais courants, de sur performer l'indicateur de référence composite suivant :

- 65% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR
- 35% de l'€STR

Ces deux indices sont représentatifs des marchés obligataire et monétaire de la zone euro : le Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR est un indicateur de l'évolution des dettes souveraines et l'€STR est le taux de référence du marché monétaire. AGRICA EPARGNE Obligataire adopte une stratégie d'investissement discrétionnaire, ses performances peuvent s'écarter de son indice de référence.

Le FCPE sera exposé jusqu'à 100 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits de taux libellés en euro et jusqu'à 25% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG d'obligations internationales non couvertes en euros. Ainsi, le FCPE pourra être exposé au risque de change à hauteur de 25% maximum de son actif.

Les OPCVM ou FIVG composant le FCPE seront principalement composés d'obligations et de titres de créances émis par des entreprises du secteur public ou privé ayant une notation supérieure à BB+. Le FCPE pourra toutefois investir, dans la limite de 20%, dans des titres ayant une notation inférieure ou égale à BB+. Par ailleurs, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations fournies par les agences de notation. La sensibilité, qui est un indicateur mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la performance du FCPE, sera comprise entre 1 et 8.

Le FCPE sera investi en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM français ou européens ou FIVG français).

Les OPCVM et FIVG dans lesquels le fonds est investi ne doivent pas eux-mêmes investir plus de 10 % de leurs actifs dans d'autres OPCVM ou FIVG. Le FCPE n'interviendra pas sur les marchés à terme. La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du fonds. Il s'interdit d'effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

Faculté de rachat :

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. Les ordres doivent être adressés au teneur de compte conservateur le lundi midi au plus tard pour être exécutés sur la valeur liquidative du mardi.

De plus amples détails sont exposés dans le règlement AGRICA EPARGNE OBLIGATAIRE.

Politique de distribution :

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt et avoirs fiscaux qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Dépositaire :

CACEIS Bank

Informations complémentaires :

Le règlement et les derniers documents annuels et périodiques réglementaires du FCPE sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'AGRICA EPARGNE - 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.agricaepargne.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 2 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Des risques supplémentaires non inclus dans l'indicateur synthétique de risque (ISR) peuvent influencer sur la performance du fond tels que : le risque de haut rendement, les risques de change, le risque de durabilité, etc. Veuillez-vous référer au règlement AGRICA EPARGNE OBLIGATAIRE pour plus d'informations.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit complétée par celle de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 2 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 840 €	7 740 €
	Rendement annuel moyen	-21,6%	-12,0%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 980 €	8 840 €
	Rendement annuel moyen	-10,2%	-6,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960 €	10 010 €
	Rendement annuel moyen	-0,4%	0,0 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 580 €	10 700 €
	Rendement annuel moyen	5,8%	3,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2020 et 31/12/2022.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et 31/01/2019.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2022 et 31/12/2024.

Un indice de référence approprié a été utilisé pour ce Fonds car il ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si AGRICA EPARGNE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité d'AGRIC A EPARGNE, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	184 €	271 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,9%	1,4% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,4% avant déduction des coûts et de 0,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,8% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	84 €
Coût de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?
Période de détention recommandée : 2 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (2 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à AGRICA EPARGNE :

- Par courrier : AGRICA EPARGNE, 21 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
- Par e-mail : info@agricaepargne.com

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur le site internet à l'adresse www.agricaepargne.com/informations-reglementaires.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.agricaepargne.com. Un exemplaire papier pourra être mis à disposition gratuitement sur simple demande.

Performance passée :

Vous pouvez consulter les performances passées du Fonds sur les dix dernières années, ou le cas échéant, le nombre d'années disponible depuis sa création sur www.agricaepargne.com.

Scénarios de performance :

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.agricaepargne.com.